



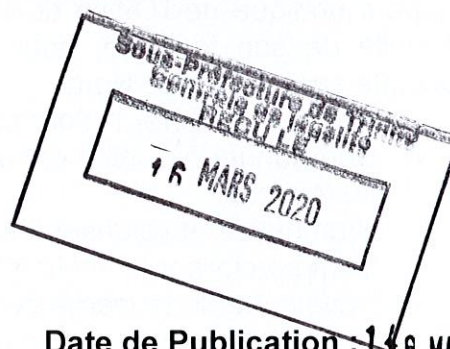
République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 21 JUILLET 2017**

**Présidence : Alfred MONTHIEUX
Date de convocation : 11 Juillet 2017
Nombre de conseillers en exercice : 15**

Nombre d'élus présents pour ce point : 12

Extrait n° BC-07-2017/092



Date de Publication : 16 MARS 2020

Objet : Mise en place de l'EPIC – Office de tourisme communautaire du Pays Nord Martinique

ETAIENT PRESENTS :

Alfred MONTHIEUX, Jean-Frantz CAUVER, Germain DUTON, Joachim BOUQUETY, Christian VERNEUIL, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, Belfort BIROTA, Monique AUDINAY.

Arrivés en cours de séance : Gilbert COUTURIER, René VATENAR.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Félix ISMAIN, Lucien SALIBER, Sainte-Rose CAKIN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le transfert à son profit de la compétence promotion du tourisme, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a retenu le principe de la création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), support juridique de l'Office de tourisme communautaire (OTC), structure unique à l'échelle de son territoire, pour mettre en œuvre la politique locale du tourisme suivante sur le territoire Nord :

- Accueillir et gérer l'information touristique,
- Coordonner les interventions des socio-professionnels et des acteurs locaux du tourisme,
- Promouvoir et valoriser les atouts du territoire,
- Commercialiser la destination,
- Développer le tourisme événementiel,
- Gérer des équipements collectifs,
- Développer l'ingénierie territoriale pour adapter l'offre aux exigences des clientèles et créer de nouveaux produits.

Considérant que l'office de tourisme communautaire est également consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

Considérant que l'office de tourisme communautaire peut conclure des conventions d'actions touristiques avec des communes membres de la communauté d'agglomération ou d'autres personnes publiques compétentes en matière de tourisme ;

Considérant la structuration de l'EPIC et ses modalités de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

Comité de Direction

De valider le nombre de membres du comité de direction à 29 membres. Les 18 communes devront être représentées dans le collège des conseillers communautaires.

Article 2 :

Gouvernance

De valider que le comité de Direction élit un président et deux Vice-présidents parmi ses membres.

Article 3 :

Siège

De valider l'implantation du siège de l'EPIC à La Trinité.

Article 4 :

SIT d'implantation des BIT

De valider l'implantation de BIT à Saint-Pierre et à Basse-Pointe. Une réflexion sera menée pour le choix du centre Atlantique.

Article 5 :

Comité local du tourisme

De valider le choix de deux conseillers municipaux par commune dans chaque bassin.

Article 6 :

Observatoire, connaissance du territoire

De demander de nouvelles propositions de personnalités qualifiées en évitant tout risque de conflit d'intérêts.

Article 7 :

Tourisme et handicap

De retenir la candidature de Monsieur Thierry JALLIER, Président de l'association Martiniquaise Parents Enfants Aveugles (AMPEA) qui aide les familles dont leurs enfants sont atteints de troubles visuels, Evalueur Label tourisme et handicap.

Article 8 :

Historien

De retenir la candidature de Monsieur Thierry L'ETANG Anthropologue, Enseignant-chercheur, Chef de projet culturel et scientifique du Mémorial ACTe, Membre du comité scientifique du projet de centre amérindien de Vivé.

Article 9 :

De faire valider ces propositions par le prochain Conseil communautaire.

Article 10 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00
Abstention déclarée : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le - 9 MARS 2020

Le Président

Alfred MONTHÉ

